

Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

Conseil d'administration du 7 juillet 2025

Délibération 2025/07/CA-069

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

Vu le règlement intérieur de l'Université de Toulouse ;

A L'ISSU D'UN DEBAT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DÉFINIT les priorités et orientations pour l'élaboration du budget 2026 conformément au document joint à la présente délibération.**

Toulouse le 7 juillet 2025,

La Présidente de l'Université de Toulouse
Par délégation, la Vice-Présidente
du Conseil d'Administration

Myriam Carcassès



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

18 juillet 2025

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 32

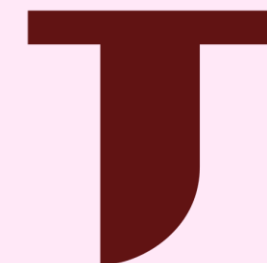
Nombre de voix favorables : 32

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

1^{ère} étape de la préparation
budgétaire pour l'exercice à venir



Université
de Toulouse



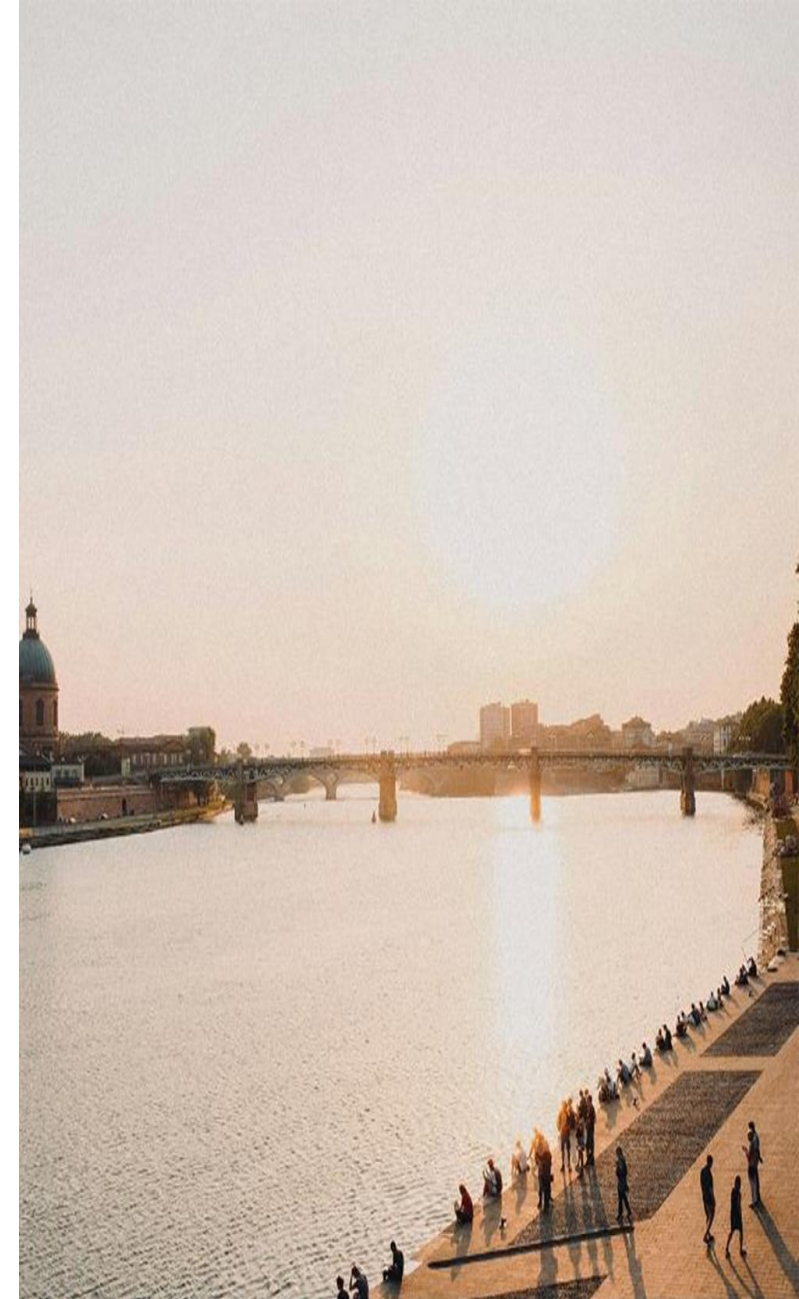
Liminaire

La présentation du **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026** de l'Université de Toulouse s'articulera en trois parties utiles à nourrir et éclairer les discussions. A l'issue des temps de débat et en tenant compte de leur contenu, la lettre de cadrage budgétaire pourra être élaborée. Elle fera l'objet d'une diffusion au plus près de la tenue du conseil d'administration du 07 juillet 2025 afin de guider, à leur tour, les composantes et services dans leur travaux de préparation budgétaire. Une séance de présentation et des rencontres budgétaires leur seront proposées à l'automne.

La première partie a pour objectif, repartant des données arrêtées au dernier exercice clos (l'exercice 2024), de rappeler le contexte et les grandes lignes du budget 2025 en cours d'exécution. Ces données éclaireront utilement le débat.

La deuxième partie, charnière entre les gestions 2025 et 2026, s'attachera à présenter les chantiers structurants engagés en faveur de notre performance financière et du pilotage de nos moyens.

La troisième partie ouvrira sur les grands enjeux et les grandes orientations budgétaires à débattre pour 2026.



Sommaire

1^{ère} Partie

Focus sur la situation financière de l'université

- ➔ Exercice 2024 => les données issues du dernier exercice clos
- ➔ Exercice 2025 => l'exécution budgétaire en cours
- ➔ La visibilité apportée par le COMP en terme de moyens

2^{ème} Partie

L'adaptation de nos process, systèmes d'information financiers et outils aux enjeux de demain

- ➔ SIFAC+ levier d'accompagnement de la performance financière et de la création de l'EPE
- ➔ Les actions en faveur de la modernisation et la simplification des flux

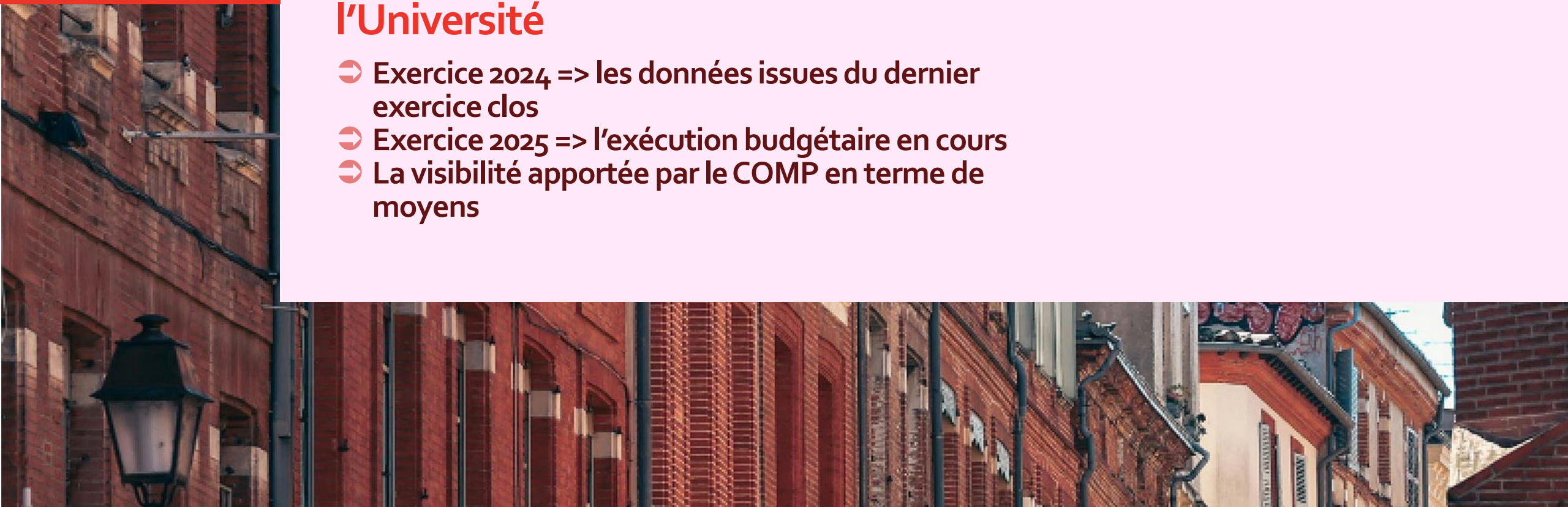
3^{ème} Partie

Les perspectives pour le budget 2026

- ➔ Un contexte national qui s'annonce contraint pour les finances publiques
- ➔ Les orientations budgétaires proposées au débat
 - Stratégie de l'établissement en faveur de la co-construction du Grand Etablissement
 - Méthodologie de préfiguration du transfert des moyens et projets de la ComUE
 - Ambition et lignes directrices de l'équipe politique pour le budget 2026
- ➔ Le calendrier de préparation budgétaire 2026

Focus sur la situation financière de l'Université

- ➔ Exercice 2024 => les données issues du dernier exercice clos
- ➔ Exercice 2025 => l'exécution budgétaire en cours
- ➔ La visibilité apportée par le COMP en terme de moyens



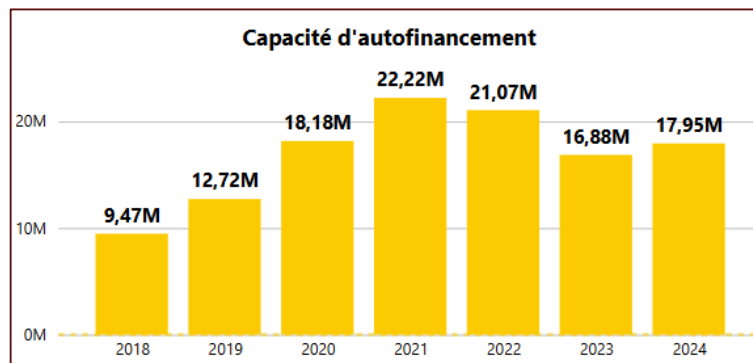
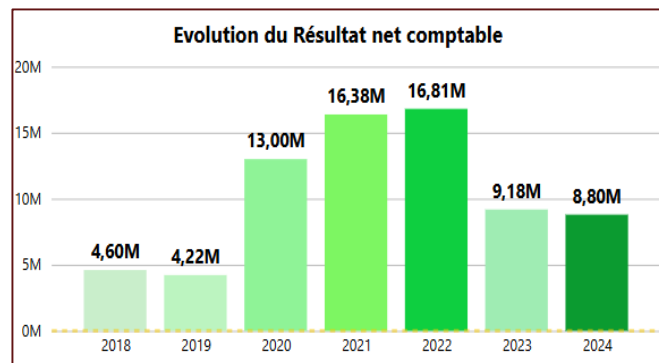
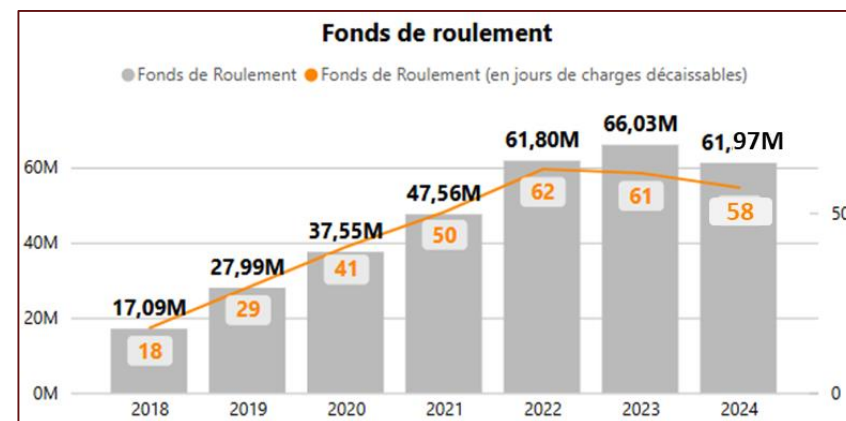
➔ Exercice 2024 => les données issues du dernier exercice clos

Une sécurité financière confirmée

Les impacts inflationnistes de la crise sanitaire à la COVID 19 associés à ceux du conflit Russo Ukrainien se mesurent dès 2023 et sur 2024. En alourdissant les charges ils pèsent sur les résultats de l'exercice qui ont notamment à supporter, sans compensation totale par l'Etat, les mesures salariales en faveur du maintien du pouvoir d'achat et la hausse généralisée des prix et des prestations. Le résultat 2024 est resté toutefois, par un pilotage accru, positif ce qui a permis d'alimenter la capacité d'autofinancement et de soutenir l'investissement.

Le Fonds De Roulement de l'Université enregistre en 2024 un léger tassement lié au cycle des investissements mais son niveau à fin d'exercice maintient l'université dans une bonne zone de sécurité financière. Au 31/12/2024, sa part libre d'emploi, au-delà de celle gagée à la réserve prudentielle, à la couverture de nos risques et de nos engagements pluriannuels, a été évaluée à 21 M€.

La trésorerie est améliorée du fait d'un solde budgétaire 2024 positif qui est surtout la traduction d'un décalage, en dépense, entre engagements et paiements et, en recette, entre facturations et encaissements. Les avances de trésorerie reçues dans le cadre des opérations pluriannuelles pour lesquelles les décaissements seront décalés dans le temps influent également sur la trésorerie stockée.



➔ Exercice 2025 => l'exécution budgétaire en cours

Les grandes lignes du budget 2025 en cours d'exécution

La construction budgétaire 2025 des établissements publics a été fortement impactée par l'absence de visibilité sur le budget de l'Etat et le niveau de tension des finances publiques.

Dans l'attente du vote de la loi de finance et en conséquence de la pré-allocation des moyens de l'Etat, le budget initial 2025 de l'université de Toulouse a été bâti selon les consignes du MESR :



Inscrire en recette, 99 % du montant total de la Subvention pour Charge de Service Public soclée inscrite en notification intermédiaire de 2024.	Inscrire en dépense, à l'enveloppe de personnel, l'impact de l'augmentation de 4 points du CAS pension.	Veiller à conserver les seuils prudentiels requis exprimés en nombre de jours de dépenses décaissables hors investissement en terme de niveau de FDR (15 jours) et de trésorerie (30 jours).
--	---	--

Le budget 2025 a été mis en exécution selon les dispositions d'une loi budgétaire spéciale publiée le 20 décembre 2024 laquelle a restreint les autorisations de dépenses aux seuls services déjà votés sans autorisations nouvelles et ce, jusqu'au 14 février 2025, date de promulgation de la loi de finances.

Un budget rectificatif n°1 intégrant notamment la notification initiale des moyens pour 2025 et actualisant les données de l'exécution définitive de l'exercice 2024 a été présenté au conseil d'administration de l'université du 2 juin 2025. Cet acte budgétaire conforte les critères de soutenabilité budgétaire présentés en page suivante. Les moyens complémentaires liés à la revalorisation des régimes indemnitaires dans le cadre de la LPR sont toujours attendus.

➔ Exercice 2025 => l'exécution budgétaire en cours

La situation extrapolée à fin 2025 après l'enregistrement du 1^{er} budget rectificatif

Les données extrapolées à la clôture de 2025, post le budget rectificatif n°1 de 2025, se redressent par rapport aux valeurs annoncées au stade du budget initial. Ces résultats auront à être confirmés par l'exécution définitive qui traduit, à 6 mois, hors la masse salariale qui s'exécute de façon nominale, un rythme plutôt moins soutenu dans les engagements et les décaissements au titre des enveloppes de fonctionnement et investissement. Cette tendance s'explique notamment par le ralentissement de l'activité du fait de la limitation apportée par la loi spéciale qui impacte aussi le calendrier de versement de la subvention de l'Etat et, par conséquent, le volume des encaissements. La page suivante affiche les données d'exécution au 15/06/2025 avec la précision que la paye a été comptabilisée jusqu'au mois d'avril. Un suivi de l'exécution renforcé sera, en prévision du budget de déprogrammation de fin d'année opéré en lien avec l'ensemble des services financiers de l'université.

	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025				
	Prévision : Niveau final projeté post BR3 de 2024	Exécution : Niveau final post arrêt des comptes 2024	Projection au stade du BI 2025 / base valeurs projetées post BR3 de 2024	Projection post BR1 2025 et actualisation données d'exécution 2024	2 critères de soutenabilité budgétaire : couverture par le FDR et la trésorerie du nombre de jours de dépenses décaissables hors investissements		
Résultat	1,7 M€	8,8 M€	- 28,2 M€	- 20,1 M€	Valeur d'1 jour de dépenses décaissables hors investissements		
CAF/IAF	9,4 M€	17,95 M€	- 22,2 M€	- 12,3 M€	BI 2025	Post BR1 2025	
FDR	52 M€	62 M€	25,1 M€	51,3 M€	1 159 709 €	1 192 141 €	Minima
Trésorerie	80 M€	94 M€	45,1 M€	76,8 M€	BI 2025	Post BR1 2025	Minima
					21	43	15
					39	64	30

Le 3^{ème} ratio de soutenabilité budgétaire :

Le ratio Dizambourg mesure le rapport entre les charges de personnel et les produits encaissables. Comme à l'occasion du budget initial 2025, il est confirmé que le ratio Dizambourg calculé pour l'université soit **81,43%** est inférieur au plafond de 83% fixé par le nouveau décret financier.

➔ Exercice 2025 => l'exécution budgétaire en cours

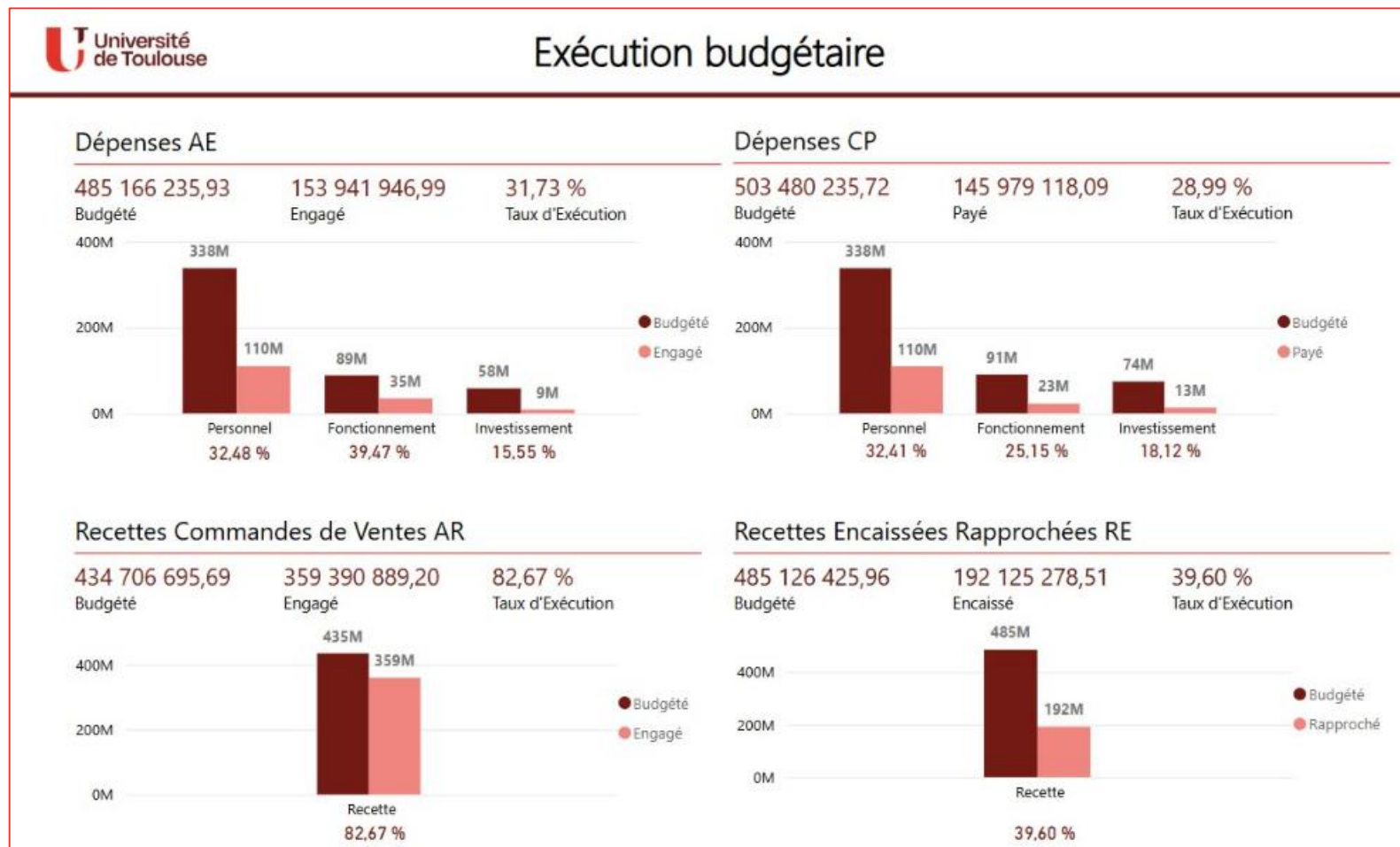
L'exécution budgétaire à la mi juin 2025

Au 18/06/2025, l'exécution budgétaire traduit un rythme satisfaisant dans les engagements, les décaissements et les encaissements avec la précision que la période dite des services votés a freiné la dépense.

Dans des délais compatibles avec la clôture de l'exercice, les crédits d'investissement résiduels, très dépendants des opérations immobilières, devraient être engagés.

Les dépenses de personnel sont déversées jusqu'au mois d'avril. Leur exécution est maîtrisée.

Une action d'optimisation de la programmation budgétaire pluriannuelle des contrats de la recherche et des grands projets est engagée pour un enregistrement en dernier budget rectificatif de 2025.



➔ La visibilité apportée par le COMP en terme de moyens

Par message daté du 16 juin 2025, la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) a informé l'université que, malgré les contraintes budgétaires actuelles, une dotation de **7 281 000 €** était attribuée à établissement dans le cadre du Contrat d'objectif de moyens et de performance (COMP) ce qui représente un très bon taux de couverture de la demande initiale (92%) .

Le cadre ci-contre, synthétise, par grands objectifs du COMP, l'engagement d'apports de l'université en contrepartie de la demande de financement MESR.

A réception du document contractuel lequel est en cours de finalisation auprès du département du dialogue stratégique contractuel de la DGESIP, la répartition des moyens allouée sera repensée privilégiant les projets déjà matures et venant en appui de la transformation institutionnelle du site Toulousain.

Cette dotation allouée par l'Etat nous sera versée en 3 tranches : 46% en 2025 ; 30% en 2026 et 24% en 2027 sous réserve de l'atteinte des objectifs contractualisés dans le COMP.

La tranche 2025 sera incluse dans la notification intermédiaire des moyens laquelle sera enregistrée en budget rectificatif n°2 de l'exercice.

Disposer, à date, de cet éclairage permettra une construction budgétaire pour 2026 qui programme à la fois le solde de la tranche annuelle 2025 et celle à recevoir et affecter au titre de 2026.

Annexe financière		
		Total COMP
Objectif 1 : Pilotage de l'offre de formation	Financement MESRI	1,045 M€
	Cofinancement établissement	0,57 M€
Objectif 2 : Recherche	Financement MESRI	1,985 M€
	Cofinancement établissement	2,722 M€
Objectif 3 : TEDS	Financement MESRI	1,012 M€
	Cofinancement établissement	1,273 M€
Objectif 4 : Bien-être des étudiants et des personnels	Financement MESRI	0,840 M€
	Cofinancement établissement	2,135 M€
Objectif 5 : Gestion/Pilotage	Financement MESRI	1,872 M€
	Cofinancement établissement	0,63 M€
Objectif 6 : Stratégie d'établissement	Financement MESRI	1, 210 M€
	Cofinancement établissement	0,63 M€
TOTAL COMP	Financement MESRI	7,964 M€
	Cofinancement établissement	7,96 M€

L'adaptation de nos process, systèmes d'information financiers et outils aux enjeux de demain

- ➔ SIFAC+ levier d'accompagnement de la performance financière et de la création de l'EPE
- ➔ Les actions en faveur de la modernisation et la simplification des flux

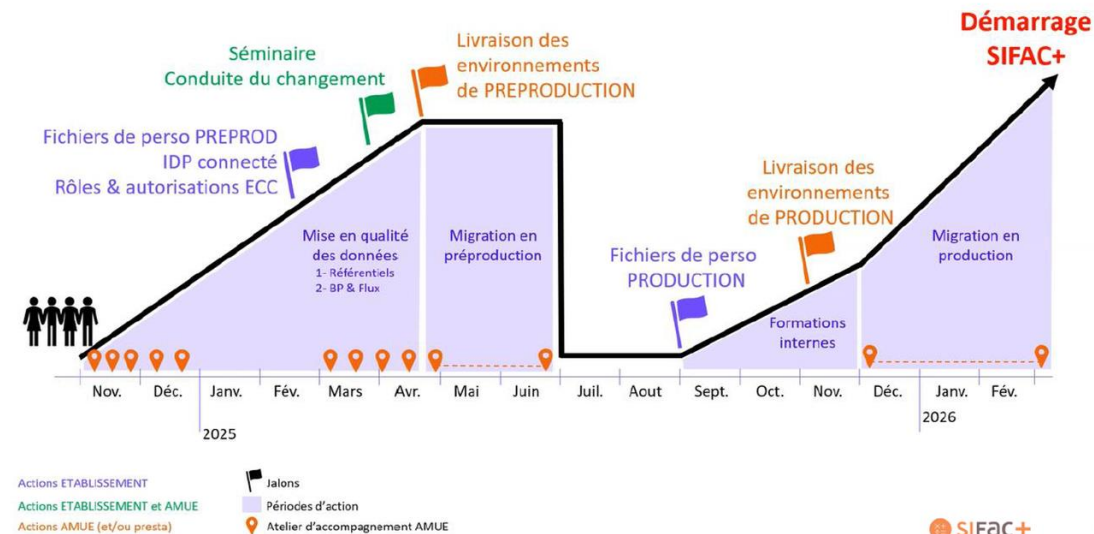
➔ SIFAC+ levier d'accompagnement de la performance financière et de la création de l'EPE (1/2)



Le budget 2026 de l'Université de Toulouse sera ouvert dans le nouveau système d'information financier SIFAC+ lequel remplace progressivement, jusqu'en 2028, la solution SIFAC actuelle devenue obsolète.

Les travaux de préparation à la bascule et de préfiguration de SIFAC+ sont conduits dans le cadre d'une démarche projet exigeante qui bénéficie d'un soutien maximal et d'un accompagnement fort de la gouvernance.

La feuille de route du déploiement de SIFAC+



L'établissement a fait le choix volontariste d'intégrer la nouvelle solution dès le 1^{er} janvier 2026 afin de se placer dans les meilleures dispositions possibles pour :

- garantir l'interopérabilité de SIFAC+ avec toutes les applications de son écosystème qu'elles soient hébergées au sein de l'UT ou externes ;
- améliorer la qualité comptable et budgétaire => les prérequis de bascule dans SIFAC+ imposent un apurement des antériorités et un usage intransigeant des objets de gestion ce qui va contribuer à une lecture allégée et facilitée des comptabilités budgétaires et générales ;
- favoriser un environnement SI sécurisé dans un contexte de risque cyber élevé => fichier des tiers fournisseurs et clients fusionné pour une meilleure maîtrise des risques ;
- accroître le pilotage de la performance financière de l'université => SIFAC+ embarque la possibilité de programmer la sortie de tableaux de bords de pilotage qui vont contribuer au suivi financier et à l'animation des centres de responsabilité budgétaire ;
- accroître sa performance organisationnelle => SIFAC+ permet la dématérialisation complète des flux et des validations ce qui va contribuer à les accélérer tant en dépense qu'en recette.

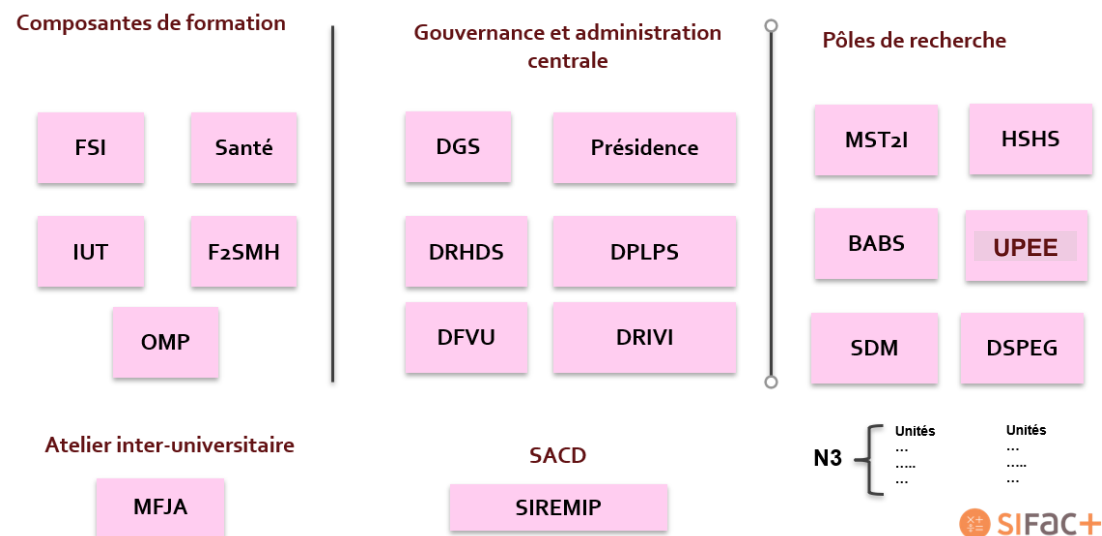
➔ SIFAC+ levier d'accompagnement de la performance financière et de la création de l'EPE (2/2)



Le déploiement de SIFAC+ offre à l'UT l'opportunité de repenser ses arborescences budgétaire (hiérarchie des centres financiers) et analytique (centres de coût et centre de profit) ce qui, dans le double contexte de tension des finances publiques et de création de l'EPE, est un réel levier pour :

- optimiser et piloter les marges de manœuvre financière de l'UT et contribuer au dépassement des contraintes ;
- outiller la subsidiarité à déployer dans le contexte de création de l'EPE et de déclinaison à venir des COM ;
- gagner en souplesse et agilité budgétaire tout en favorisant le suivi des projets financés par le COMP.

La nouvelle structure budgétaire est pensée afin qu'elle soit rationalisée, en cohérence et adaptable à l'organisation de l'EPE. Les futurs pôle de recherche, par exemple, sont mis en visibilité dans la hiérarchie budgétaire. Ils sont positionnés au même niveau que les composantes de formation assurant leur pendant sur la mission recherche.



La nouvelle structure analytique, par l'homogénéisation qu'elle recherche, va permettre une consolidation facilitée des données financières et une réponse plus automatisée aux enquêtes nationales. L'approche en coûts complets, indispensable outil d'aide à la décision et à la juste tarification de nos prestations, va être possible en direct du système d'information financier renforçant la pertinence d'analyse de nos contrôleurs de gestion et encourageant la croissance de nos ressources propres additionnelles.

Des axes spécifiques au suivi financier de dispositifs à fort enjeu tel que ceux contribuant à la Transition Ecologique et Sociétale sont également créés au sein de la future arborescence analytique. Ils seront adaptés au fur et à mesure des consignes nationales à recevoir dans le cadre de la nouvelle obligation qui est faite aux opérateurs de l'Etat dont le montant des charges de fonctionnement excède 60 M€ (ce qui est le cas de l'UT) de suivre, à compter de leur budget 2026, les marqueurs d'un budget vert (article 206 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024).

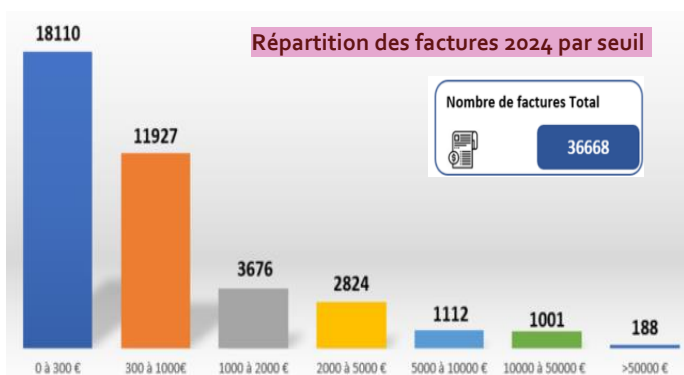
➔ Les actions en faveur de la modernisation et la simplification des flux

Pour accompagner sa performance financière, l'UT renforce ses dispositifs de contrôle interne budgétaire et comptable qui, associés au potentiel que développent les contrôleurs de gestion, contribuent à ancrer nos pratiques dans l'optimisation de nos ressources et l'efficacité de nos actes. Plusieurs actions portées sur l'exercice 2025 vont contribuer à la simplification de nos processus et à la modernisation de nos pratiques.

La fluidification des achats

L'UT fait évoluer son offre en terme de commande publique :

- Elle travaille son SPASER pour promouvoir des achats socialement et écologiquement responsables adaptés au besoin des prescripteurs.
- Elle a revisité sa charte des achats pour l'adapter aux enjeux du traitement des factures au sein de l'établissement (près de 80% des factures sont inférieures à 1000 €) et simplifier, sans renoncer à sa sécurisation, l'étape de la mise en concurrence dans la limite des seuils règlementaires.



Seuils	Procédure de mise en concurrence	Qui gère l'achat
0 € à 25 000 € HT	Dispense de mise en concurrence et de publicité	Le prescripteur/gestionnaire financier de l'unité de recherche, du service, de la composante
25 000 € à 50 000 € HT	Mise en concurrence et publicité simplifiées	Le correspondant achat de l'unité de recherche, du service, de la composante ou la Direction des Achats
50 000 € HT jusqu'aux seuils européens	Marché à procédure adaptée (MAPA)	Direction des Achats
A partir des seuils européens	Appel d'offres ouverts	Direction des Achats

- Elle déploie la carte achat à partir d'une offre interministérielle portée par la Direction des Achats de l'Etat. La carte d'achat contribue à la modernisation des actes. Elle est un moyen de paiement sous forme de carte bancaire qui permet de déléguer l'acte d'achat aux agents publics qui en sont porteurs.

Le développement d'interfaces applicatives (API)

Un certain nombre d'outils développés par notre DSI dans le cadre du Schéma Directeur du Numérique ont été pensés et conçus pour permettre, chaque fois que possible, une organisation optimale du service facturier de l'université et un allègement des actes administratifs au sein des services ordonnateurs.

L'applicatif INVOX de répartition des factures à l'étape de leur mise en paiement a permis d'évoluer vers un mode d'attribution dynamique et aléatoire entre gestionnaires. Le pilotage de l'activité est renforcé, la continuité de service améliorée et le traitement des factures accéléré.

L'applicatif UPSEPA permet de générer des paiements par lot pour traiter en une seule opération les 200 aides, bourses et gratification versées tous les mois par l'UT. Ce nouveau process contribue à un allègement significatif de la charge de travail des services et améliore les délais de paiement.

Au-delà de ces développements internes, l'UT a également déployé le nouveau portail Chorus Pro Travaux pour le traitement des factures liées aux marchés de travaux publics. Ce déploiement est garant d'une meilleure maîtrise des délais de paiement, grâce à une circulation dématérialisée des pièces et un suivi automatisé.

Les perspectives pour le budget 2026

- ➔ Un contexte national qui s'annonce contraint pour les finances publiques
- ➔ Les orientations budgétaires proposées au débat
 - Stratégie de l'établissement en faveur de la co-construction du Grand Etablissement
 - Méthodologie de préfiguration du transfert des moyens et projets de la ComUE
 - Ambition et lignes directrices de l'équipe politique pour le budget 2026
- ➔ Le calendrier de préparation budgétaire 2026

➔ Un contexte national qui s'annonce contraint pour les finances publiques

Le contexte national dans lequel s'inscrit la préparation du budget 2026 est celui d'une pression particulièrement marquée sur les comptes publics et d'une recherche de leviers permettant un retour à l'équilibre.

Les circulaires du 23 avril 2025 émanant du Premier ministre François Bayrou et à destination des ministres du gouvernement marquent, à ce titre, un tournant dans la gestion budgétaire de l'État. Elles annoncent une politique de réduction marquée des dépenses publiques pour l'année 2026 visant à ramener le déficit public à 4,6 % du PIB et des orientations très serrées en matière de gestion de la masse salariale et des mesures catégorielles. Cette nouvelle stratégie budgétaire repose sur un "budget dit à base zéro », obligeant chaque ministère à justifier intégralement ses crédits, sans reconduction automatique des financements antérieurs. Le MESR ne devrait pas échapper à ces consignes susceptibles d'impacter la construction budgétaire de ses opérateurs.

En conséquence cela implique, pour l'ensemble des établissements, une optimisation des moyens et un pilotage budgétaire renforcé rendu agile et performant par un usage démultiplié des systèmes d'information financiers. Ce contexte contraint nous oblige aussi à une adaptation stratégique, incitant à optimiser les ressources propres additionnelles en renforçant notamment la recherche de financements dans le cadre de notre activité contractuelle.



Circulaire du Premier ministre relative à la gestion budgétaire

- > **Domaine(s) :** Budget, fiscalité, Administration
- > **Date de signature :** 23/04/2025
- > **Date de mise en ligne :** 23/04/2025
- > **Ministère(s) déposant(s) :** PRM - Premier ministre
- > **Numéro interne :** 6482-SG
- > **NOR :** PRMX2512532C

Circulaire relative aux orientations en matière de gestion de la masse salariale et des mesures catégorielles

- > **Domaine(s) :** Budget, fiscalité, Fonction publique, Administration
- > **Date de signature :** 23/04/2025
- > **Date de mise en ligne :** 24/04/2025
- > **Ministère(s) déposant(s) :** PRM - Premier ministre
- > **NOR :** PRMX2512542C
- > **Numéro interne :** 6483-SG

➔ Les orientations budgétaires proposées au débat

Stratégie de l'établissement en faveur de la co-construction du Grand Établissement

Le budget 2026 devra permettre l'opérationnalisation financière des décisions présentées et validées en Collège de Coordination de l'EPE. Il aura très certainement à être adapté par voie de budget rectificatif au fur à mesure de l'affermissement et de l'évaluation des mesures à impact budgétaire.

En écho à la méthode posée par le Règlement Intérieur et la convention d'association/parteneriat (cf. encadré ci-après), il peut dès à présent être anticipé que, l'adaptation du budget 2026 à la stratégie de site, aura à être opérée selon 2 grands axes :

- celui de la construction d'une nouvelle offre en faveur du site à corréliser à un modèle économique vertueux à définir entre partenaires et associés et à décliner budgétairement dans sa dimension financière ;
- celui lié aux opérations de transfert progressif des moyens et activités de la ComUE.

Article 3 de la convention - Méthodologie de travail commune aux PARTIES

Les PARTIES s'engagent à accompagner une évolution du pilotage de la stratégie collective du site définie de manière conjointe. Une trajectoire d'expérimentation détaillera l'ensemble des modifications ou transformations relatives aux éléments, objets et sujets communs découlant de cette stratégie collective, pour prendre le relai de la ComUE.

Une feuille de route collective matérialise cette trajectoire d'expérimentation vers un grand établissement.

Les PARTIES s'engagent conjointement à définir et respecter cette feuille de route et à la conduire collectivement en collège de coordination (restreint et élargi). Dans un premier temps, ce travail collectif doit permettre aux PARTIES, dans le respect des lettres d'engagement, d'organiser et de participer aux groupes de travail relatifs aux grands principes relevant de l'« expérimentation socle » tels que définis à l'article 21 du RI de l'UT et repris à l'article 8 de la CONVENTION. Dans un second temps, ce travail collectif permettra aux PARTIES d'organiser et de participer à de nouveaux groupes de travail relatifs à la trajectoire d'expérimentation ci-dessus mentionnée.

L'UT et la ComUE veillent à opérer les transferts de l'ensemble des ressources de la ComUE vers l'UT dans le respect d'une part de la feuille de route précitée et d'autre part du bon fonctionnement des deux établissements.

➔ Les orientations budgétaires proposées au débat

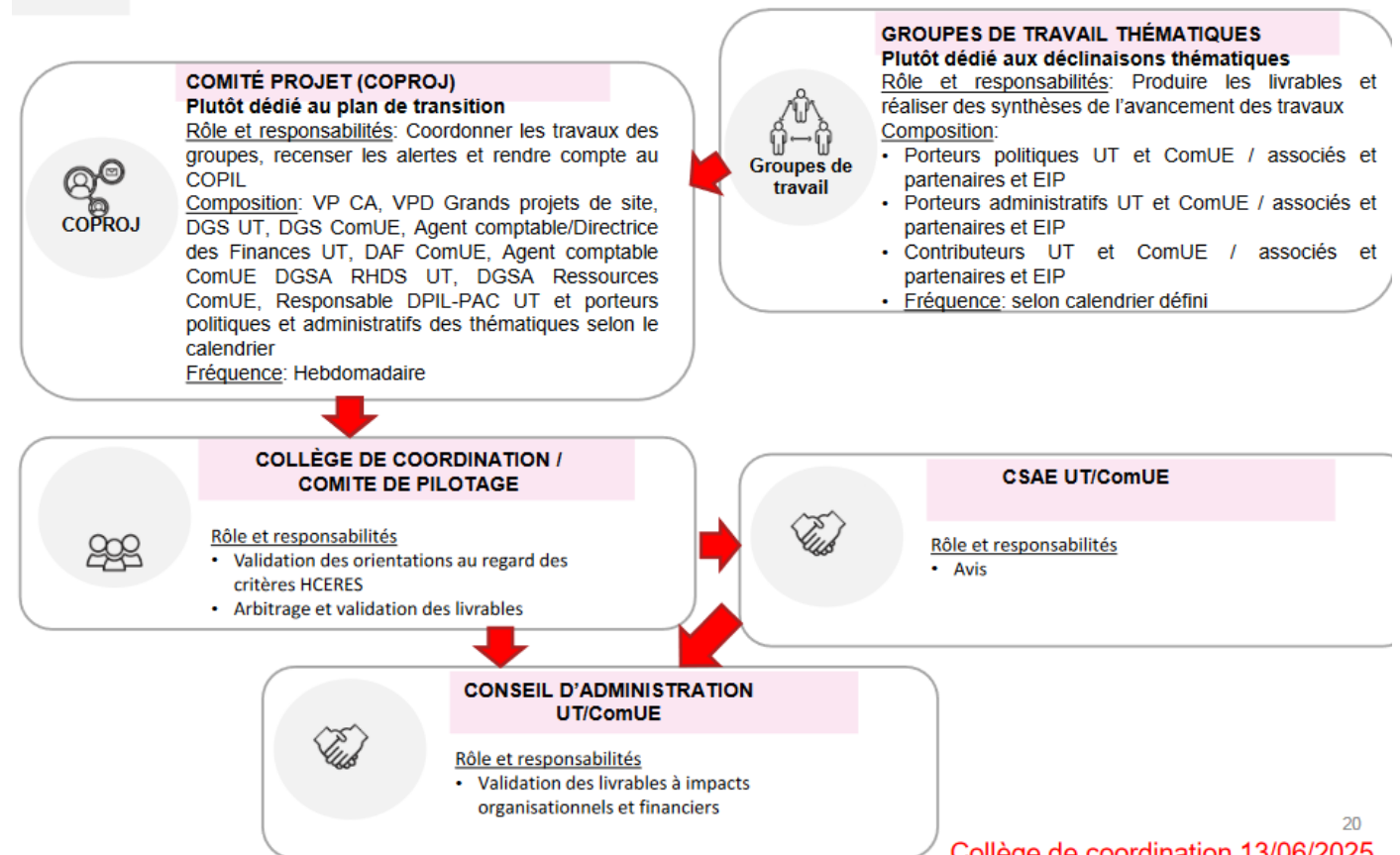
Méthodologie de préfiguration du transfert des moyens et projets de la ComUE (1/2)

L'Article 4 de la convention dédié à l'accompagnement des personnels de la ComUE pose les principes suivants :

L'UT et la ComUE produiront dans les meilleurs délais un document présentant les conditions d'accompagnement et de transfert des personnels de la ComUE vers l'UT en lien avec les CSA des deux établissements. Une vigilance particulière sera apportée au personnel contractuel.

Afin de mettre en œuvre cette feuille de route une comitologie spécifique du plan de transition a été déclinée. Elle est reprise ci-contre. De nombreux travaux nourris et validés dans ce cadre auront des impacts RH et financiers qui se traduiront par des enregistrements budgétaires et/ou patrimoniaux dont l'identification, la catégorisation et l'évaluation ont démarré. Cette approche est un prérequis du transfert des moyens RH .

Comitologie de la feuille de route



➔ Les orientations budgétaires proposées au débat

Méthodologie de préfiguration du transfert des moyens et projets de la ComUE (2/2)

Bien qu'il soit prématuré d'en prévoir l'impact budgétaire, le DOB est l'occasion d'éclairer les grands sous-ensemble déjà pré-identifiés et pour lesquels une méthode de transfert adaptée à chacun sera à construire.

Le tableau ci-contre synthétise cette approche globale qui nécessite de partager l'inventaire précis des situations que la ComUE est en cours de finaliser.

Ce prérequis est conditionnant pour la réussite du plan de transition qui aura à être cadencé et opérationnalisé au sein du budget de l'UT.

Des modalités de transfert RH sont en cours de préparation. Elles accompagneront chacun tout au long de la transformation.

	Effectifs	Sources de financement	Acteurs	Actions	Statut	Commentaire	Impact financier
1er grand ensemble	P1 : plafond des emplois de l'Etat	Etat SCSP	UT/COMUE DGESIP	Selon un calendrier à définir et à phaser avec les travaux préparatoires au transfert, mise en œuvre du tranfert budgétaire de la ComUE vers l'UT du plafond des emplois de l'Etat et de la SCSP. Le transfert, qui s'opère au moment d'une notification des moyens, doit être anticipé d'environ 6 mois (été 2026 pour effet sur notification des moyens 2027 par exemple).	Emplois Statutaire	Dans l'attente du transfert des moyens, des mises à disposition (sans contrepartie financière) de collaborateurs de la ComUE vers l'UT peuvent être opérées au même rythme que les transferts progressifs d'activité	Aucun impact lors des mises à disposition éventuelles. Impact budgétaire lors de l'enregistrement, au budget de l'UT, de la SCSP et du plafond des emplois transféré.
					Emploi Contractuel	Dès l'instant que plafond des emplois et SCSP lui auront été transférés, l'UT pourra proposer un nouveau contrat de travail aux contractuels sous plafond des emplois législatif	Impact budgétaire lors de l'enregistrement, au budget de l'UT, de la SCSP et du plafond des emplois transféré.
2ème grand ensemble	P2 : plafond des emplois sur ressources propres	Projets pour lesquels la COMUE est porteur et/ou chef de file	UT/COMUE Financeurs	Une méthodologie spécifique de ce 2ème sous ensemble a été partagée en groupe de travail avec la ComUE. Cette méthode, qui vise la continuité absolue des projets et un accompagnement du transfert des emplois sans rupture dans le paiement des salaires, doit être partagée dans son principe avec les financeurs. Dès leur confirmation acquise, la méthodologie sera partagée avec les instances avant d'être déclinée projet par projet.	Emploi Contractuel : Contrat de projet ou assimilé	Ce sous-ensemble est spécifique des contractuels dont la rémunération s'impute et se justifie comme dépense directement éligible d'un projet	Impact budgétaire et patrimonial lors de la mise en œuvre, au cas par cas, du transfert des projets portés par la ComUE par voie d'avenants contractuels impliquant les financeurs
3ème grand ensemble	P2 : plafond des emplois sur ressources propres	Autres ressources	UT/COMUE	Ce 3ème sous-ensemble a vocation à englober l'ensemble des emplois qui n'appartiennent ni au 1er, ni au 2nd sous ensemble. Ils ont en commun d'être financés sur ressources propres quelle que soit leur nature (frais de gestion, contribution des membre...).	Emploi Contractuel	Un inventaire précis des moyens affectés au financement de ces emplois est en cours au niveau de la ComUE. L'UT aura à sécuriser son modèle économique pour en garantir le portage.	Impact budgétaire lors du transfert des moyens en provenance de la ComUE. Nouvelle ressource de l'UT à installer dans la durée (contribution des partenaires et associés, reprise des frais de gestion, croissance d'activité...)

➔ Les orientations budgétaires proposées au débat

L'ambition et les lignes directrices de l'équipe politique pour le budget 2026

Emploi et carrières

Les orientations stratégiques fortes poursuivies par l'équipe politique en matière de ressources humaines ont pour ambition :

- de soutenir l'activité de formation en réponse aux orientations nationales
- de soutenir l'activité de recherche de l'établissement en particulier avec les piliers structurels tels que TIRIS, l'IA-Cluster ANITI, les défis clés de la Région ou tout autre dispositif ;
- de favoriser la carrière des agents et le développement de projets professionnels ;
- de veiller à l'équilibre professionnel femmes/hommes et de favoriser l'inclusion et la diversité au sein des équipes ;
- d'améliorer de manière continue la qualité de vie au travail de l'ensemble des personnels.



En cohérence avec ces ambitions, la **note de cadrage de la campagne d'emploi pour 2026** réaffirme la volonté de :

- Soutenir le développement de l'emploi de titulaire
 - en accompagnant les personnels contractuels de l'Université vers le statut de fonctionnaire au travers les concours de la fonction publique ;
 - en attirant des talents en proposant au recrutement des concours et/ou à la mutation des postes de titulaires.
- Maintenir et soutenir les trajectoires professionnelles en matière de progression de carrières en amplifiant localement les mesures de repyramidage nationales prévues par la Loi pour la programmation de la recherche de décembre 2020 :
 - en mobilisant pour les postes d'enseignants chercheurs des concours de type 46.3 (objectif de 40% de PR dans les effectifs) ;
 - en favorisant le repyramidage des postes de BIATSS visant à valoriser les métiers exercés par la voie du concours.
- Soutenir le fonctionnement de la recherche et des plateformes technologiques permettant la création de postes pérennes et structurels de soutien en gestion administrative et financière ou en soutien préférentiel aux plateformes de recherche.
- Accompagner la stratégie de l'établissement en mobilisant des emplois facilitant la conception et la mise en œuvre des politiques globales de transformation de l'établissement telles que le schéma directeur de Transition écologique et sociétale

➔ Les orientations budgétaires proposées au débat

L'ambition et les lignes directrices de l'équipe politique pour le budget 2026

Emploi et carrières

La campagne d'emploi 2026 de l'Université de Toulouse intervient dans un contexte national incertain du fait de la situation dégradée de nos finances publiques.

Elle est la 1^{ère} de l'Etablissement Public Expérimental désormais chef de file de la politique de site.

A ce stade les travaux de transition avec la ComUE ne sont pas anticipés. Les orientations budgétaires pour l'année 2026 sont travaillées au périmètre constant de l'UT en terme de missions et de moyens.

Ce schéma initial est susceptible d'évoluer par voie de budget rectificatif pour intégrer les avancées des travaux qui jalonnent la feuille de route de l'EPE.

La construction de la masse salariale 2026 s'inscrira dans le respect des critères de soutenabilité budgétaire tels que définis par le nouveau décret financier applicable aux universités (décret n°2024-11108 du 2 décembre 2024). La conception de cette stratégie pluriannuelle s'appuie à l'Université de Toulouse sur des indicateurs et des outils de prévision et de prospection partagés qui permettent de définir une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences consensuelles pour tous les métiers.

Le montant de la Subvention pour Charge de Service Public qui sera alloué à l'UT pour 2026 est susceptible d'impacter nos travaux au même titre que les autres structures publiques. A date, la campagne d'emploi 2026 est instruite à iso moyens de l'Etat. L'effort à consacrer, en 2026, à la compensation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) non couvert par l'Etat est évalué à 2,1 M€.

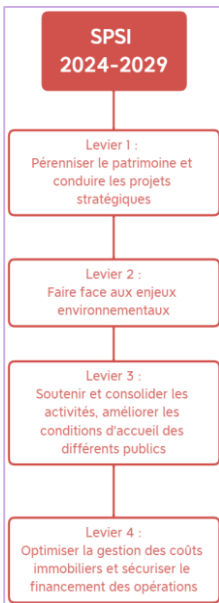
Les travaux préparatoires sont conduits en concertation avec l'ensemble des parties prenantes de l'Université et plus particulièrement les composantes, laboratoires, pôles de recherche, conseils centraux et instances de représentation du personnel.

Le budget 2026 intégrera, en plus des besoins de masse salariale réévalués, les impacts soutenables de ces travaux.

➔ Les orientations budgétaires proposées au débat

L'ambition et les lignes directrices de l'équipe politique pour le budget 2026

Les opérations patrimoniales



LE 23 MAI 2025, la Direction de l'Immobilier de l'Etat a émis, le qualifiant de pertinent et de prospectif, un avis favorable avec recommandations sur le SPSI 2024-2029 de l'UT. Il est prévu que ce point fasse l'objet d'un développement spécifique pour vote lors du au CA du 07 juillet 2025.

L'exercice 2026 va s'attacher à poursuivre la mise en œuvre de la programmation immobilière inscrite au schéma avec avec point de vigilance le financement du CUERS et la temporisation dans le versement des financements publics du fait de la conjoncture économique.

Les actions en faveur du bien être des étudiants et des personnels

Les enjeux de transformation sociétale et environnementale, la qualité de vie sur les campus, la prévention et le bien être des étudiants et des personnels sont des marqueurs forts de l'ambition de l'équipe politique qui ont orienté les schémas directeurs nouveaux et se traduisent au travers les actions phares dans le COMP.

Les co-financements que l'établissement apporte à ces projets, en plus des moyens du COMP, marqueront le BI 2026 . On retiendra particulièrement les actions émergentes suivantes :

- L'installation de la cellule AVEC.
- L'opérationnalisation du Projet Activités Physiques de Prévention (PAPP).
- L'installation de relais en faveur d'une meilleure connaissance de l'offre de service aux étudiants en tous lieux du territoire.
- Les actions en faveur des démarches d'inclusion.

Orientations concernant les engagements sociétaux et environnementaux

Dans la continuité des moyens affectés, dès le budget 2024, à la mise en œuvre du SDTES le budget 2026 soutiendra de façon plurielle l'ambition d'accompagner les transitions sociétales et environnementales.

Des axes analytiques dédiés à la mesure des impacts financiers du SDTES seront ouverts dans SIFAC+. Ils vont contribuer à la valorisation et à l'évaluation, aux travers d'indicateurs pertinents, de nos actions en faveur des transitions.

Le déploiement de notre Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Economiquement Responsables (SPASER) viendra en soutien de la performance de l'achat public.

➔ Les orientations budgétaires proposées au débat

L'ambition et les lignes directrices de l'équipe politique pour le budget 2026

Les orientations en faveur des composantes de formation

Le soutien aux composantes de formation

Le contexte de création de l'EPE conduit nécessairement à l'ouverture du chantier de la subsidiarité auquel la présidence est très attaché.

Dans la suite de la signature du COMP avec l'Etat va être engagée sa déclinaison dans les composantes au travers les COM. Les COM seront le lieux de définir les trajectoires de chacune en terme d'offre et d'ambition. Leur seront associés des indicateurs pertinents d'activité, de gestion et de mesure d'impact de leurs actions.

Un modèle d'allocation dynamique des moyens de l'Etat sera également travaillé.

Le dispositif de pré-allocation des moyens vers les composantes

Pour ne pas interrompre le processus de construction budgétaire concerté avec les composantes et services tout en limitant le risque lié à l'incertitude du niveau d'allocation des moyens de l'Etat, il leur est proposé le schéma de pré-allocation des moyens suivants :

- Pré-allocation de 85% des sommes pré-allouées au titre de la subvention de l'Etat en 2025 (post BR1).
- Pré-allocation de 100% de la part-composante des produits d'activité attendus au titre de la MFCA calculés sur la base des inscrits pour lesquels le contrat aura été signé (cohorte 25-26) au 30/09/2025 pour l'activité du CFA et sur la base de l'activité 24-25 facturée au 30/09/2025 pour les actions de formation continue.

Les ressources propres issues de l'activité de la MFCA

Le dispositif P2CA associé au chantier des coûts complets de la formation en cours de finalisation va contribuer à la justification des coûts de l'apprentissage notamment vis-à-vis des opérateur nationaux qui en assurent le financement.

Ils vont aussi être le levier de la croissance des actions de formation continue et de micro-certification lesquelles font l'objet d'un suivi particulier au sein du COMP.

➔ Les orientations budgétaires proposées au débat

L'ambition et les lignes directrices de l'équipe politique pour le budget 2026

Les orientations en faveur des pôles de recherche

En cohérence tant avec la LPR que l'expérimentation nationale « Gillet » et de façon alignée avec les ONR cosignataires de la partie du COMP destinée à l'objectif de pilotage de la stratégie de recherche, l'université réaffirme sa volonté d'accompagner les structure de recherche en faveur d'une notoriété et d'une visibilité accrues bénéficiant également aux projets d'innovation, à l'entrepreneuriat et aux coopérations internationales.

A ce titre a été porté, dans le cadre du COMP, l'organisation, au sein du Domaine Recherche Innovation Valorisation et International, de la coordination et du rayonnement des pôles de recherche.

Il a été également prévu, dès la campagne d'emploi 2025 et pour celle à venir également, d'engager un mouvement de soutien des unités de recherche selon des critères partagés.

Les moyens nouveaux attendus au titre de la LPR et obtenus dans le COMP devraient aussi permettre d'accompagner des AAP équipements spécifiques visant à encourager la labellisation des plateformes.

Dans une recherche de simplification et de fluidification de la gestion administrative et financières des unités et de sécurisation, dans le contexte de surveillance des finances publiques, du soldes de contrats et des résultats des plateformes, un certain nombre d'actions seront présentées et approfondies en Conseil de la Recherche

- Relèvement du seuil d'immobilisation comptable des acquisitions pour le porter à 3000 € HT (seuil appliqué au CNRS ; 800 € HT à date à l'UT).
- Sécurisation du processus de calcul et de mise à disposition du résultat des plateformes et des soldes de contrats.
- Réflexion sur la modélisation anticipée des contrats au sein du SI financier. Cette modélisation se ferait, après mesure du risque, sur la base des lettres d'intention notifiées par avance de phase de la signature des conventions. Cette mesure déjà appliquée au cas par cas aux financeurs publics serait étendue aux financeurs privés à forte notoriété. Cette approche, garante d'un démarrage rapide des projets, est jugée facilitante par les unités de recherche qui souhaitent recruter au plus tôt leurs contractuels sur projets. Elle peut présenter le risque d'un retrait du financeur avant signature définitive d'où l'importance d'une sélection robuste des financeurs privés ouvrant droit à cet assouplissement.

➔ Le calendrier de préparation budgétaire 2026

	BUDGET 2025	BUDGET 2026
Juillet/Août	<ul style="list-style-type: none"> Balayage dans le cadre d'un arrêté intermédiaire des opérations d'apurement et accélération des flux en cours Diffusion de la note de clôture générale et RH qui tiennent compte des travaux d'apurement et de préfiguration de la nouvelle base SIFAC 	<ul style="list-style-type: none"> Préparation du DOB en prévision du BI 2026 Tenue du DOB en CA du 7 juillet 2025 Préparation et diffusion lettre d'orientation budgétaire 2026 avant la pause estivale.
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> Préparation et consolidation BR2 de 2024 Ouverture des travaux de certification (CAC) 	
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du BR2 de 2025 en CA intégrant la notification intermédiaire 2025 des moyens de l'Etat laquelle enregistrera la 1^{ère} annualité du COMP. 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue de gestion et communication des schémas de pré-allocation des moyens en CDCPR du mois d'octobre 2025 Temps d'animation budgétaire avec les directeurs administratifs et responsables financiers Construction budget 2026 en composantes et services sur la base des pré-allocations de moyens
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> Préparation et consolidation BR3 de 2025 	<ul style="list-style-type: none"> Pré-notification des moyens d'Etat, réception consignes MESR Contrôle et consolidation BI 2026, production note de présentation
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> Clôture budgétaire selon le calendrier de clôture Présentation du BR3 de 2025 en CA 	<ul style="list-style-type: none"> Pré-CA avec le rectorat Présentation aux instances (CDCPR, CR, CFVU) Délibération du Conseil d'Administration